Union professionnelle belge des médecins spécialistes en Neurologie
Belgische Beroepsvereniging der geneesheren-specialisten in de Neurologie

Erkende beroepsvereniging - Union professionnelle reconnue

VBS • Kroonlaan 20 • 1050 Brussel – GBS • avenue de la Couronne 20 • 1050 Bruxelles
@ info@vbs-gbs.org ☏ 02/649.21.47 🖷 02/649.26.90

VBS-GBS

Rapport annuel 2017

Le comité directeur de l'UPBN s'est réuni le 23 février, le 6 juillet et le 10 octobre 2017. L'assemblée générale suivie d'une réunion du comité directeur s'est tenue le 11 avril 2017.

1. Commission d'agrément neurologie: la composition de cette commission d'agrément a été renouvelée en communauté flamande. Le Dr Dirk Peeters a de nouveau été élu président. Pour rappel, dans la partie francophone c'est le Prof Adrian Ivanoiu qui occupe cette position. C'est surtout en Wallonie que l'année en psychiatrie a suscité débat car le texte stipulant la suppression de cette obligation n'était plus retrouvable. On demande de toute urgence au Conseil Supérieur d'adapter les critères d'agrément qui n'ont pas changé depuis 1987. Les discussions sur la modernisation de ces critères d'agrément reprennent.

2. Nomenclature: l'accord médicomut octroie une indexation des honoraires qui fait passer les honoraires de consultation à 58 euros (il y a à peine 10 ans, ces honoraires étaient encore de 39 euros…). Nous plaidons pour un supplément d'indemnité pour les soins apportés en cas d'AVC étant donné les charges supplémentaires entraînées par une thrombectomie pendant la nuit par ex. : notre demande a été plusieurs fois mise en avant lors de diverses réunions de l'INAMI, mais jusqu'à présent, elle n'a pas fait l'objet de discussions.

3. Fièvre des réseaux: nous recevons des avis très contradictoires sur l'état des lieux actuel et le timing de la mise en réseaux et la centralisation obligatoires des soins AVS de haute technologie. Pour l'instant, il semble que seuls les soins AVC soient compris dans cette centratlisation: les tentatives antérieures de monopolisation de la MS, de la maladie de Parkinson ou des tumeurs du cerveau ne semblent plus être d'actualité.

4. Conseil fédéral des professions de soins de santé mentale: les noms de candidats de la neurologie ont circulé mais n'ont pas été retenus. Cependant, sur ce point, nous sommes en bonne intelligence avec l'union professionnelle de psychiatrie qui est représentée dans ce conseil. Le conseil doit tenter d'établir une répartition des rôles et des tâches entre les psychiatres, les psychothérapeutes, les psychologues et semblables, qui aura un impact budgétaire.

5. Indemnités des maîtres de stage non universitaires: un accord a été conclu pour subdiviser l'indemnité réservée à cette fin: elle couvrirait un montant fixe par maître de stage et pas par assistant en formation. Une demande d'indemnité (aussi rétroactive pour 2016) doit être introduite dans les trois mois suivant la publication au Moniteur belge. Jusqu'à présent, rien n'a été publié au Moniteur.

6. Le nombre de membre reste stable, le bilan financier est en équlibre. Le comité directeur est toutefois à la recherche de nouveaux memrbes actifs, tant néerlandophones que francophones.

L. Vanopdenbosch, secrétaire, février 2018

Annexe : Plan d'action « La neurologie en détresse »

Union professionnelle belge des médecins spécialistes en Neurologie
Belgische Beroepsvereniging der geneesheren-specialisten in de Neurologie

Erkende beroepsvereniging - Union professionnelle reconnue

VBS • Kroonlaan 20 • 1050 Brussel – GBS • avenue de la Couronne 20 • 1050 Bruxelles
@ info@vbs-gbs.org ☏ 02/649.21.47 🖷 02/649.26.90

VBS-GBS

La profession de neurologue est devenue une profession en pénurie

Plan d'action « Neurologie en détresse »

À l'attention du cabinet de Mme Maggie De Block,
ministre des Affaires sociales et de la Santé publique (avril 2015)

En novembre 2014 l'UPBN avait tiré la sonnette d'alarme dans le Journal du Médecin pour souligner que la neurologie en Belgique était en sous-effectif et qu'il était urgent de la rendre plus attractive. En mai 2015, outre les gériatres, les pédiatres et les médecins urgentistes, le VDAB (*Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding*) avait ajouté les neurologues à sa liste des professions en pénurie. Les causes de cette désaffection sont multiples : la centralisation démotivante de la pathologie, la charge administrative, l'alourdissement des services de gardes pour le traitement de l'accident vasculaire cérébral (AVC) aigu, l'augmentation de la charge de travail due à une complexité accrue de la pathologie et des traitement thérapeutiques de la sclérose en plaques et de la démence (entre autres), le vieillissement de la population, l'inégalité accrue entre les médecins spécialistes et le manque de contrôle de qualité de la formation. En outre, on constate une forte féminisation de la profession qui induit des activités à temps partiel plus fréquentes, et le départ à la pension de toute une génération de neurologues.

Nous proposons les points d'action suivants pour faire face à ces difficultés :

1. Révision de la nomenclature, une nécessité dans les propositions de réorganisation du financement des soins de santé hospitaliers tels que décrits dans l'accord de gouvernement. L'écart entre les actes techniques et intellectuels qui s'est considérablement creusé au cours des vingt dernières années doit disparaître. Il est tout aussi inacceptable d'affirmer qu'un chirurgien doit être mieux rémunéré qu'un neurologue, que d'affirmer qu'un professeur de mathématiques doit être mieux rémunéré qu'un professeur d'histoire. Des accords de prix sont conclus entre les médecins et l'INAMI, qui utilise des fonds publics. Les grandes différences créées entre les disciplines peuvent être comparées à une entente partisane qui lèse une partie des médecins. La nomenclature doit donc être adaptée de manière à tenir compte du niveau de formation et des exigences de formation continue, de la charge morale et psychologique du médecin, du besoin de disponibilité en dehors des heures de service, de la lourdeur de la pathologie et des conséquences des décisions, plutôt que de continuer à s'appuyer sur une situation historiquement déséquilibrée.

2. Il est plus judicieux d'organiser des réseaux que de monopoliser la pathologie. Il existe une tendance à la centralisation, notamment dans le cas de la sclérose en plaques, du Parkinson, de la PIDC et des tumeurs du cerveau. Cela est extrêmement démotivant pour le neurologue qui s'est donné corps et âme pour soigner ces patients, qui s'entend dire que les soins devraient plutôt être dispensés par un autre médecin. L'organisation récente dans de grands réseaux du traitement de l'ACV avec un financement du réseau plutôt qu'un financement à l'acte ou par pathologie, nous semble représenter un bon incitant à une collaboration accrue entre prestataires. Dans cette optique, les critères de qualité sont essentiels. Ni les critères de quantité ni les critères de lieux, tels qu'ils sont proposés dans la politique de centralisation, ne sont fondés et nous semblent même plutôt nuisibles. Le traitement personnalisé, orienté vers le patient et la compliance thérapeutique ne s'améliorent pas par des économies d'échelle. Nous demandons une politique de santé qui soit centrée sur les soins au patient et non sur des appareils coûteux ou des traitements onéreux. Les arguments scientifiques et les avis consensuels des neurologues praticiens doivent constituer le socle de cette politique de santé. Tenter de maîtriser le budget en compliquant administrativement ou physiquement l'accès du patient à un traitement ou à des soins est inacceptable. Établir des normes qui définissent où un patient peut être soigné n'est pas synonyme de maîtrise des coûts ni d'économies, mais établir des normes visant à éviter des examens inutiles, des interventions superflues et de traitements présentant une trop faible chance d'efficacité le sont eux bel et bien. En outre, la stimulation d'une collaboration multidisciplinaire dans le cadre d'un réseau est tout à fait abordable financièrement.

3. La formation doit être analysée de manière critique. Il faut rédiger une liste des exigences en connaissances et savoir-faire essentiels, établir une feuille de route définissant des périodes successives d'acquisition de matières bien délimitées puis de contrôle de leur assimilation, prêter attention à la fois aux pathologies fréquentes et rares, à la science et à la réalité du terrain, au contrôle de la symptomatologie et des soins palliatifs, à l'éthique et aux aspects légaux, ainsi qu'à la connaissance des soins de santé et de la pratique. Le meilleur moyen de surveiller la qualité des soins est de bien surveiller la formation de neurologue en se basant sur des critères de qualité et sous la surveillance de la Santé publique. Il est infiniment plus efficace de former d'emblée correctement un médecin que de tenter de supprimer a posteriori des mauvaises habitudes par des règles administratives. Les universités et les maîtres de stages non universitaires ont une grande responsabilité en la matière; on y prête actuellement trop peu d'attention. Il convient de négocier des quotas pour le nombre de lieux de stage et le nombre de neurologues à former à travers des réseaux de collaboration entre services de neurologie. Ces quotas doivent correspondre aux besoins réels en neurologues et sous-spécialistes dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à la création de réseaux et de l'insertion de personnel infirmier spécialisé. Le tutorat est actuellement négligé. Il existe cependant de manière informelle. Les jeunes sont fréquemment attirés par de bons contacts, le plus souvent créés au cours des stages. Les stages devraient de préférence se dérouler dans des services non universitaires.

4. La simplification administrative avec uniformisation, numérisation et « single entry » des documents administratifs, tels que les demandes d'allocation handicap, les incapacités de travail, les accidents du travail, les demandes de remboursement de médicaments, ou encore de remboursement de fauteuils roulants. Nous plaidons pour une suppression du Collège des médecins pour les médicaments orphelins au profit d'un renforcement honnête et bien ficelé de la procédure actuelle de demande de remboursement via les mutualités. Nous plaidons pour une interaction plus directe entre la Commission de remboursement des médicaments de l'INAMI et le médecin praticien, dans le but d'améliorer l'accessibilité au médicament adéquat pour le patient et de mettre en place une procédure administrative pratique de remboursement. Les études du burn-out ont montré à plusieurs reprises qu'une charge administrative trop élevée en constituait l'une des causes. Les enregistrements fastidieux, les liens interminables etc. soulèvent des questions quant à leur utilité et ont un effet déshumanisant. La neurologie affiche malheureusement de hauts scores dans les investigations sur le burn-out.

5. Analyse et initiatives visant à revaloriser le neurologue général dans les centres plus petits (relance) et les rendre suffisamment attrayants. La neurologie générale décentralisée reste essentielle dans un schéma de super spécialisation, de centralisation et de réseaux. Le facteur temps critique d'une thrombolyse bien implémentée chez le patient atteint d'un AVC demande la proximité d'un service d'urgences et un neurologue pouvant établir le diagnostic et l'indication de traitement. La thrombo-extraction via cathétérisation est en revanche l'exemple par excellence d'une technologie qui doit être centralisée/concentrée. Dans le cadre des discussions relatives au traitement des pathologies rares et de l'usage d'une technologie onéreuse, il faut toujours que quelqu'un établisse un diagnostic avant de référer et de centraliser. En outre, le neurologue permet d'économiser de l'argent étant donné qu'il prescrit des examens tels que l'imagerie en se basant sur ce qu'il peut localiser par une anamnèse et un examen clinique, anatomique et physiopathologique. Lorsque qu'un centre se retrouve sans neurologue, les patients subissent de nombreux scanners et l'on s'attend à retrouver un diagnostic dans les protocoles. Afin de continuer à attirer des neurologues généraux (non super spécialisés) dans des institutions décentralisées, outre les points décrits plus haut, il convient de rationaliser et de professionnaliser le système de gardes. La présence de 12 neurologues de garde chaque nuit en Flandre occidentale n'est pas réaliste. Trois devraient pouvoir suffire. Mais pour ce faire, le service de garde doit être dissocié du flux entrant des patients dans un hôpital. Cela ne doit pas être difficile : les garderies postscolaires ne proposent tout de même pas d'enseignement ? Le service de garde lourd est souvent cité comme argument déterminant pour expliquer que des hôpitaux les plus petits (avec un ou deux neurologues) risquent de se retrouver sans neurologue, non sans conséquences sur l'agrément de leur fonction d'urgences, leur fonction de soins intensifs, etc.

Nous souhaiterions poursuivre les discussions sur ces cinq points d'action.

Pour l'Union Professionnelle Belge de Neurologie :
Dr E. Van Buggenhout, président
Dr L. Vanopdenbosch, secrétaire